

NUITEUX

UN1TÉ

MARTINIQUE

**PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DU TRAVAILLEUR DE NUIT.
INADMISSIBLE !**

Depuis bien trop longtemps, malgré les saisines d'UN1TE 972, l'administration ne respecte pas le contrat passé avec ses agents.

Un calendrier de paiement des heures de nuit et de l'ITN est fixé par cette même administration qui demande aux collègues de respecter des règles à longueur d'année.

UN1TÉ 972, exige le même respect des règles par l'administration !
UN1TÉ 972 a saisi le DTPN et demande une réunion avec tous les acteurs chargés du traitement de l'ITN

UN1TÉ 972 a saisi son Bureau National qui porte ce dossier à la DGPN
UN1TÉ prendra ses responsabilités
et
mènera des actions si rien ne bouge.

Cette situation n'a que trop duré !